

48837



VILLE DE SAINT-LAZARE
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 AVRIL 2010

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 avril 2010 du conseil de la Ville de Saint-Lazare tenue au centre communautaire, situé au 1301, rue du Bois. Lors de cette séance, sont présents :

- Monsieur le Maire, Pierre Kary
- Mesdames les conseillères Brigitte Asselin et Nathalie Richard
- Messieurs les conseillers Gilbert Arsenault, Jean-Claude Gauthier, Jean-Pierre Giguère et Michel Lambert¹

Le maire, Pierre Kary, agit comme président.

La greffière et coordonnatrice des ressources humaines, Nathaly Rayneault, agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

04-216-10 Ouverture de la séance

Il est proposé par Gilbert Arsenault
Appuyé par Jean-Claude Gauthier

D'ouvrir la séance. Il est 20 h 33.

Résolution adoptée à l'unanimité.

¹ Monsieur Lambert est arrivée à 20 h 35, soit pendant la lecture du préambule de la résolution numéro 04-218-10.

48838

04-217-10 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Nathalie Richard
Appuyé par Jean-Pierre Giguère

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

1. Ouverture de la séance

- 04-216-10 Ouverture de la séance
- 04-217-10 Adoption de l'ordre du jour

2. Certificats de crédits**3. Dépôt de la correspondance****4. Administration, greffe et contentieux**

- 04-218-10 Autorisation de démarches aux fins de l'acquisition de lots dans le secteur du lac des dunes, y compris en vertu de la *Loi sur l'expropriation*, et conclusion de divers contrats

5. Urbanisme et environnement**6. Services techniques****7. Loisirs, culture et communauté****8. Sécurité incendie et sécurité publique****9. Ressources humaines****10. Avis de motion et adoption de règlement**

- 04-219-10 Avis de motion du règlement numéro 844 décrétant un emprunt aux fins de l'acquisition de lots dans le secteur du lac des dunes

11. Dépôt de documents

Certificat de signification

48839

12. Période de questions allouée aux membres du Conseil
13. Période de questions allouée aux personnes présentes
14. Levée de la séance

04-220-10 Levée de la séance

2. CERTIFICATS DE CRÉDITS

Je certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour la résolution numéro 04-218-10.

Le 15 avril 2010,

Brigitte Bonin, CA, trésorière
Directrice générale adjointe, Services administratifs

3. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée.

4. ADMINISTRATION, GREFFE ET CONTENTIEUX

Les titres des sous-sections habituelles ont été omis pour les fins de la séance extraordinaire.

04-218-10 Autorisation de démarches aux fins de l'acquisition de lots dans le secteur du lac des dunes, y compris en vertu de la <i>Loi sur l'expropriation</i>, et conclusion de divers contrats

ATTENDU QUE

selon l'étude de caractérisation phase 1 portant sur le périmètre urbain du territoire, réalisée par Genivar à la demande de la Ville en janvier 2007, le boisé situé entre le lac des dunes et la tourbière du Bordelais a une valeur écologique élevée. Autrement dit, ce secteur est identifié comme un noyau de conservation dont la priorité est élevée;

48840

ATTENDU QUE les membres du conseil ont l'intention d'adopter, dans les meilleurs délais, un plan de conservation des milieux naturels, humides ou terrestres, pour l'ensemble du territoire de la Ville. D'ailleurs, en ce sens, les démarches internes requises sont déjà en cours;

ATTENDU QUE les membres du conseil souhaitent ardemment inclure dans le domaine public des propriétés de la Ville les terrains avec une valeur écologique importante et ainsi assurer le maintien d'écosystèmes de bonne qualité au sein de la municipalité;

ATTENDU QUE les articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* autorisent la conclusion des contrats ci-dessous de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Jean-Pierre Giguère
Appuyé par Nathalie Richard

D'autoriser le maire et la directrice générale à entreprendre les négociations et à déposer une offre d'acquisition, de gré à gré, des lots suivants ou de quelques uns d'entre eux : 4 180 320 à 4 180 330, 4 180 312 à 4 180 318, 4 387 476 et 4 387 477 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil.

L'offre finale, acceptée par le propriétaire des lots s'il y a lieu, devra être ratifiée par une résolution du conseil et sera conditionnelle à l'approbation et à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt numéro 844.

Dans la mesure où le résultat des négociations ci-dessus est actuellement inconnu, d'autoriser :

- [1.] les démarches d'imposition d'une réserve en vertu de la *Loi sur l'expropriation* sur tous les lots ci-dessus identifiés;
- [2.] les démarches d'expropriation de tous les lots ci-dessus identifiés ou de quelques uns d'entre eux conditionnellement à l'approbation et à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt numéro 844;
- [3.] la conclusion d'un contrat de services professionnels avec les avocats Rancourt Legault & St-Onge principalement dans le but de rédiger et de publier un avis de réserve et un avis d'expropriation à des fins de conservation environnementale. À cette fin :

48841

- a.) une dépense maximale de 3 900 \$, taxes incluses, est autorisée aux fins de payer les coûts des honoraires et des déboursés relatif à l'imposition de la réserve;
 - b.) une dépense maximale de 13 900 \$, taxes incluses, est autorisée aux fins de payer les coûts des honoraires et des déboursés relatif à l'expropriation;
- [4.] la conclusion d'un contrat de services avec l'évaluateur Danny Pepin de la firme Évaluation Roussillon inc. principalement dans le but de préparer tout document qui servira à calculer le montant de l'offre de l'expropriant et dans le but de témoigner devant le Tribunal administratif du Québec à titre d'expert;
- a.) une dépense maximale de 3 900 \$, taxes incluses, est autorisée aux fins de payer les coûts des honoraires et des déboursés dans le cadre de la recherche, de l'analyse et de la rédaction des rapports requis pour chacun des lots à être expropriés;
 - b.) une dépense maximale de 5 700 \$, taxes incluses, est autorisée aux fins de payer les coûts des honoraires et des déboursés advenant la présence de monsieur Pepin au Tribunal administratif du Québec;
- [5.] la conclusion d'un contrat de services professionnels avec Claude Bourbonnais, arpenteur-géomètre, principalement dans le but de préparer un plan général et une description des immeubles à exproprier
- a.) une dépense maximale de 1 800 \$, taxes incluses, est autorisée aux fins de payer les coûts des honoraires et des déboursés.

Toutes les dépenses seront payées à même le surplus accumulé au 31 décembre 2009.

Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer tous les documents donnant suite à la présente résolution.

Résolution adoptée à l'unanimité.

48842

5. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
6. SERVICES TECHNIQUES
7. LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTÉ
8. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE
9. RESSOURCES HUMAINES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour les sections 5 à 9.

10. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENT

Les titres des sous-sections habituelles ont été omis pour les fins de la séance spéciale

04-219-10 Avis de motion du règlement numéro 844 décrétant un emprunt aux fins de l'acquisition de lots dans le secteur du lac des dunes

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussigné, Pierre Kary, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 844 ayant pour objet d'autoriser l'emprunt de fonds suffisants pour l'acquisition de lots dans le secteur du lac des dunes.

11. DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière dépose :

Certificat de signification

Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont une copie est jointe en annexe A.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL

La période de questions commence à 20 h 41.

Identification du membre du conseil	Objet principal de l'intervention (Mots-clés, aucun résumé)
Jean-Pierre Giguère	Aucune question.
Nathalie Richard	Aucune question.

48843

Identification du membre du conseil	Objet principal de l'intervention (Mots-clés, aucun résumé)
Brigitte Asselin	Absence de participation aux discussions ayant précédé la tenue de la séance extraordinaire. Manque d'information. Demande d'être informée à l'avenir.
Michel Lambert	Constatation d'avoir été tenu à l'écart du dossier à l'origine de la séance extraordinaire.
Gilbert Arsenault	Aucune question.
Jean-Claude Gauthier	Sommaire du fonctionnement par comités au sein du conseil. Volonté de conserver le caractère champêtre et équestre du territoire de la Ville de Saint-Lazare.
Pierre Kary	Aucune question.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

La période de questions commence à 20 h 44.

Les principales questions ou commentaires formulés parmi les vingt-deux (22) personnes présentes lors de la séance se résument comme suit :

Identification de la personne présente (1 ^{re} lettre du prénom et nom de famille, adresse omise)	Objet principal de l'intervention (Mots-clés, aucun résumé)
Aucune identification	[1.] Demande de traduction en anglais de l'essentiel des résolutions adoptées au cours de la séance extraordinaire.
R. Cox	[2.] Félicitations [3.] Identification des payeurs du montant de l'emprunt à être autorisé par le règlement numéro 844 [4.] Conservation éventuelle de la rivière Quinchien
L. Jolicoeur	[5.] Procédure d'expropriation [6.] Inquiétude relative au « sur paiement » de l'indemnité à être versée à l'exproprié
Aucune identification	[7.] Inclusion du lac des dunes dans les lots expropriés [8.] Accessibilité publique éventuelle du lac des dunes et conséquences (toilettes, kiosques, cantine, sauveteurs, etc.)
Aucune identification	[9.] Première priorité : préservation du lac des dunes
Aucune identification	[10.] Pourcentage de la population qui connaît la présence du lac des dunes [11.] Incitation à la découverte de cette richesse
Daniel Zanetti	[12.] Rappel : obligation générale d'un conseil municipal de décider en fonction de l'ensemble des citoyens d'une municipalité

48844

Identification de la personne présente (1 ^{re} lettre du prénom et nom de famille, adresse omise)	Objet principal de l'intervention (Mots-clés, aucun résumé)
	[13.] Impacts financiers (règlement d'emprunt et poursuites judiciaires possibles)
D. Hill	[14.] Suivi aux démarches de pétition sur l'ensemble du territoire de la Ville
R. Grimaudo	[15.] Félicitations [16.] Favorable aux autres acquisitions à venir pour conserver d'autres milieux
R. Cox (seconde intervention)	[17.] Remerciement pour avoir tenu la séance extraordinaire au début de la série de la coupe Stanley [18.] Contradiction : promotion du développement industriel et expropriation à des fins de conservation [19.] Conservation éventuelle des milieux humides dans la zone industrielle

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

04-220-10 Levée de la séance

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Gilbert Arsenault

De lever la présente séance. Il est 21 h 12.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Toutes les annexes mentionnées au procès-verbal sont conservées dans le dossier portant le numéro 0220-100 (27 128) des archives municipales.

Pierre Kary
Maire

Nathaly Rayneault, avocate — MPA, LLM
Greffière et coordonnatrice des ressources
humaines

NR/cm